

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20190129.4	<u>Séance du 29 janvier 2019 à 18h30</u> L'an deux-mille-dix-neuf du mois de janvier le vingt-neuf janvier le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 30 janvier 2019, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 22 janvier 2019 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OBJET : AUTORISATION DE VENTE DES PARCELLES COMMUNALES AP 23, 24, 25, 26, 83 ET D'UNE PARTIE DES PARCELLES COMMUNALES AP 27 ET 84 ET AR 413 ET 415, SITUEES CHAMPS AU PRETRE.

Monsieur le Maire expose que la Société W. INVEST domiciliée 128 rue la Boétie à PARIS, représentée par Monsieur Ali GUMUS, a formulé une demande afin d'acheter des terrains communaux situés Champs au Prêtre à SELONCOURT.

La surface totale des parcelles communales cadastrées AP 23, 24, 25, 26, 27, 83 et 84, AR 413 et 415 s'élève à 5ha 36a 59ca, soit 53 659 m².

Les parcelles AP 27 et 84 et AR 413 et 415 feront l'objet d'un redécoupage.

La surface à céder s'élèvera approximativement à 3ha 47a 00ca, soit 34 700 m². Suivant l'estimation des Domaines en date du 6 décembre 2018, le prix de vente est fixé à 12 € le m².

L'acheteur propose un prix forfaitaire de 400 000 € soit environ 11,52 € le m² pour l'ensemble des terrains à céder.

Les frais de bornage et de géomètre, ainsi que les frais d'actes notariés et annexes, seront à la charge de l'acquéreur.

La Commission Urbanisme, réunie le 16 janvier 2019, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- autorise la vente des terrains cadastrés AP 23, 24, 25, 26, 83 et d'une partie des parcelles AP 27 et 84 et AR 413 et 415, d'une surface approximative de 3ha 47a 00ca (34 700 m²), dont la surface exacte sera déterminée après redécoupage, au prix de 12 € le m² à la société W. INVEST représentée par Monsieur Ali GUMUS ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer l'acte de vente et tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 29 janvier 2019

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

PROJET